

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit** Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533**· UFI:** K2A1-30PU-P00M-110V**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Conserver hors de portée des enfants.

· Emploi de la substance / de la préparation Détergent pour sols**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher S.A.S.

Z.A. des Petits Carreaux

5, avenue des Coquelicots

F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33-1-4399-6770

Kärcher AG

Industriestr. 16

CH - 8108 Dällikon

Fon: +41-44-8466-759

Internet: www.karcher.com**· Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ récipient avec doublure intérieure.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Produit de nettoyage.

Composants dangereux:

CAS: 112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	10-20%
EINECS: 203-961-6	Eye Irrit. 2, H319	
Numéro index: 603-096-00-8		
Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx		

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533

(suite de la page 2)

CAS: 120313-48-6	ethoxylate d'alcool gras ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	≥5-<10%
CAS: 102-71-6 EINECS: 203-049-8 Reg.nr.: 01-2119486482-31-0002	triéthanolamine substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-5%
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
parfums	

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des mesures de premiers secours**
 - après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
 - après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
 - après ingestion :**
 - Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
 - Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
 - Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
 - Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des acides.
Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VLEP (France)	Valeur momentané: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533

(suite de la page 4)

VL (Belgique)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 101 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67 mg/m ³ , 10 ppm SSc;

102-71-6 triéthanolamine

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 10 e mg/m ³ Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ SSc;

· DNEL

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral	DNEL	3,8 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	136,25 mg/kg×d (employé) 68,1 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	26,9 mg/m ³ (employé) 6,6 mg/m ³ (consommateur)

· PNEC

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

PNEC	0,23 mg/l (freshwater) 0,023 mg/l (marine water) 100 mg/l (STP)
PNEC sediment	0,862 mg/kg (freshwater) 0,086 mg/kg (marine water)
PNEC soil	0,037 mg/kg (soil)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :** Non nécessaire.
- **Matériau des gants** Non nécessaire.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Non nécessaire.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit **Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533**

· Protection des yeux/du visage

(suite de la page 5)



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique	Liquide
· Couleur :	vert
· Odeur :	frais
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	0 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair	non applicable
· Température d'inflammation :	pas applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	9,7
· valeur du pH 1 %:	7-9
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	5 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,032 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Non applicable.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533

(suite de la page 6)

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· VOCV (CH)	15,50 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Forte réaction exothermique aux acides
Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
Corrode l'aluminium
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Ne convient pas aux substances sensibles aux alkalis.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	2410 mg/kg (souris) (OECD 401)
Dermique	LD50	2764 mg/kg (can)

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (can)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

LC50/96 h	1300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC10/16 h	1170 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/24 h	2850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)
NOEC	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

120313-48-6 ethoxylate d'alcool gras

LC50/96 h (statique)	>0,1-1 mg/l (Brachydanio rerio)
EC50/48 h	>1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)
EC50/72 h	>0,1-1 mg/l (Aquatic plants)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533

(suite de la page 8)

EC10/72 h	>0,1-1 mg/l (Plantes aquatiques)
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium	
LC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48 h (statique)	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Degré d'élimination :**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
OECD 301C	80-90 % (28 d)
OECD 301E	>70 % (28 d)
OECD 302B	100 % (28 d)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite de la page 9)

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, IMDG, IATA** UN3267

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.E. (acide méthylglycine diacétique, sel trisodique)
· **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (methylglycine diacetic acid, trisodium salt, solution)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR


· **Classe** 8 (C7) Matières corrosives.
· **Étiquette** 8

· IMDG, IATA


· **Class** 8 Matières corrosives.
· **Label** 8

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· **Indice Kemler** : Attention: Matières corrosives.
80
· **No EMS** : F-A,S-B

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533

(suite de la page 10)

· Segregation groups	(SGG18) Alkalis
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	5L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E1
· Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	5L
· Limited quantities (LQ)	Code: E1
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (ACIDE MÉTHYLGLYCINE DIACÉTIQUE, SEL TRISODIQUE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
 - Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 - Règlement (CE) No 648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 55
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 30.07.2025

Nom du produit Nettoyant pour sols en pierre / linoléum / PVC RM 533

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact :

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 6

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0-011-377-0 RM 533/4 2-850